

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATTE**  
**DU 01 JUILLET 2019 à 19H00**

Présents : BAZZOLI Yvan, BAZZOLI Maryse, BERNARD Daniel, BUISSON Nicole, BUTEZ Marie-Laure, CLAUDEPIERRE Bernard, DEYGAS Marie-Christine, DORLY Dominique, FAVETTO Jean-Pierre, KARA Nathalie, LOUET Isabelle, MARCHAND Gilbert, MIETON Mickaël, PAIN Joseph, PELERIN Gérard, PINET Martine, ROUX André et VAYSSIERE Agnès.

Pouvoir : ABRIC Jean-Philippe ayant donné pouvoir à MARCHAND Gilbert.

Secrétaire de séance : BUTEZ Marie-Laure

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

- 2019-041: modification des tarifs funéraires municipaux (achat concessions trentenaires, pleine terre et columbarium)
- 2019-042: fixation des tarifs d'occupation du domaine public
- 2019-043: Création d'un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (35h00 hebdomadaires) et suppression d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35h00 hebdomadaires)
- 2019-044 : acceptation de taxes et produits irrécouvrables au budget Commune
- 2019-045 : Subvention exceptionnelle de 2 177.79 € à « l'Union Sportive Chattoise » (USC)
- 2019-046 : Subvention exceptionnelle de 2 250.43 € à « l'Association Familles Rurales» (AFR) de Chatte
- 2019-047 : Décision modificative N°2- budget commune

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, sur proposition du Maire :

- d'**ADOPTER** la modification des tarifs municipaux suivants :

1. funéraire : (achat concessions trentenaires, pleine terre et columbarium) comme précisés dans le tableau ci-dessous, à partir du 01 juillet 2019 :

TARIFS FUNERAIRES MUNICIPAUX	MONTANT
<b>Concession trentenaire</b>	
Concession pleine terre 2,75 m2	150.00 €
Mini concession- 2 places	1 000.00 €
Concession columbarium- Casier 2 places	600.00 €
Concession columbarium- Casier 4 places	700.00 €
Concession columbarium- Casier 6 places	1 000.00 €

2. occupation du domaine public : à partir du 01 juillet 2019, précisés comme ci-dessous,

**- MARCHE DE LA PLACE DU CHAMP DE MARS :**

6 premiers mois gratuits suivant leur première date d'installation  
puis 1 € du mètre linéaire à chaque installation, facturés trimestriellement.

**- CAMION D'OUTILLAGE :**

64 € à chaque installation

**- CAMION PIZZA :**

32 € par mois facturés trimestriellement

• d'**APPROUVER** la création d'un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (35h00 hebdomadaires) dans le cadre d'un avancement de grade pour l'année 2019 et de supprimer l'ancien poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35h00) dès la réception de l'avis de la CAP C, dont le siège est situé au CDG38 ( Centre de Gestion de l'Isère).

• d'**ACCEPTER** les non-valeurs correspondant aux taxes et produits irrécouvrables au budget Commune établis par le Comptable du Trésor Public et récapitulées dans la liste n° 3654590212 du 20/06/2019, détaillées ci-dessous par années :

Budget EAU/ASSAINISSEMENT	MONTANT
Exercice 2015	462.05 €
Exercice 2016	642.92 €
<b>Total</b>	<b>1 104.97 €</b>

• d'**ATTRIBUER** deux subventions exceptionnelles selon les modalités suivantes :

1. la première à l'association « Union Sportive Chattoise » (USC) pour un montant de 2 177.79 euros afin de participer au fonctionnement de l'association pour la période du 01/01/2019 au 30/06/2019.
2. la seconde à l' « Association Familles Rurales » (AFR) de Chatte pour un montant de 2 250.43 euros afin de participer au fonctionnement de l'association pour la période du 01/01/2019 au 30/06/2019.

• d'**APPROUVER** la décision modificative n°2 suivante au budget Commune :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
D 020: Dépenses imprévues Investissement	2 000.00 €	
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Investissement</b>	<b>2 000.00 €</b>	
D 2126-15 : EDIFICES CULTUELS		2 000.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>2 000.00 €</b>

La séance est levée à 19 heures 30 minutes

Le Maire  
André ROUX